



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

# Diversité des expressions culturelles

3 IGC

Distribution limitée

CE/09/3.IGC/211/INF.7

Paris, le 25 septembre 2009

Original : anglais

## COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITE DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Troisième session ordinaire

Paris, Siège de l'UNESCO

7-11 décembre 2009

### DOCUMENT D'INFORMATION

#### ARTICLE 19 - ÉCHANGE, ANALYSE ET DIFFUSION DE L'INFORMATION LE RÉSEAU CULTURELINK : BILAN SUR 20 ANS\*

Le présent rapport, commandé par le Secrétariat de l'UNESCO, donne un aperçu de l'action menée depuis 20 ans par le Réseau Culturelink dans le cadre de l'article 19 de la Convention. Le rapport souligne en outre les principales difficultés inhérentes au maintien et au développement des activités du Réseau, ainsi que les enseignements tirés de cette expérience.

\* Ce présent rapport a été préparé par Biserka Cvjeticanin, conseillère scientifique à l'Institut pour les relations internationales (IMO)/Réseau Culturelink de Zagreb (Croatie), septembre 2009, avec la participation de A. Uzelac, chercheur associé, et A. Zuvela, chargée de recherche. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'UNESCO.



## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Les réseaux culturels et la Convention .....</b>	<b>1</b>
<b>Les 20 ans du Réseau Culturelink et l'article 19.....</b>	<b>1</b>
<b>Culturelink et ses approches opérationnelles de l'article 19- L'article 19 en action.....</b>	<b>2</b>
<i>Culturelink : les circuits de collecte et d'analyse de l'information.....</i>	<i>2</i>
<i>Culturelink : les circuits de diffusion de l'information .....</i>	<i>3</i>
<i>Renforcement des capacités et constitution de réseaux .....</i>	<i>7</i>
<b>Principales difficultés au maintien et au développement d'activités de réseau productives .....</b>	<b>8</b>
<i>De l'imagination de l'information à la gestion de l'information .....</i>	<i>8</i>
<i>Investissement et financement .....</i>	<i>9</i>
<b>20 années consacrées à l'échange, l'analyse et la diffusion de l'information – les enseignements de l'expérience Culturelink .....</b>	<b>10</b>



## Introduction

*La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* a pour objectif de renforcer les liens entre la culture et le développement ; elle encourage l'interaction et le dialogue culturels et instaure des approches innovantes de la coopération et de la solidarité internationales. Elle promeut l'ouverture aux autres cultures du monde et reconnaît la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens. L'une des principales préoccupations qu'exprime la Convention est de protéger cette diversité contre le risque de disparition sous l'effet des forces du marché. La Convention exprime ce dont nous avons tous besoin, à savoir jeter des ponts et favoriser l'instauration de partenariats innovants à l'ère de la mondialisation.

Si l'on retient cette interprétation, l'article 19 revêt une grande importance. *L'échange, l'analyse et la diffusion de l'information* constituent un prérequis pour une mise en œuvre réussie des buts et objectifs généraux de la Convention. L'échange et la diffusion de l'information sont des outils essentiels de promotion de la diversité des expressions culturelles qui créent des voies concrètes vers l'instauration du dialogue, de la communication et de la coopération interculturels. Outre l'article 19, l'article 7 établit la pertinence de l'accès aux différentes expressions culturelles et de leur distribution (... à créer, produire, diffuser et distribuer leurs propres expressions culturelles et à y avoir accès ...), ainsi que du partage de l'information, des données et des meilleures pratiques. Par ailleurs, l'article 9 (paragraphe (c)) appelle à ce que toutes les Parties partagent *et échangent l'information relative à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles*.

Selon le paragraphe 2 de l'article 19, la facilitation de la collecte, de l'analyse, de l'échange et de la diffusion de l'information doit passer par les mécanismes de communication existants. Les meilleures pratiques en matière d'échange et de diffusion de l'information ont introduit la constitution de réseaux culturels comme moyen efficace de favoriser la communication entre les professionnels, les institutions, les organisations et les artistes du secteur culturel concernés et les services publics œuvrant dans les différents domaines de ce secteur partout dans le monde<sup>1</sup>.

## Les réseaux culturels et la Convention

Au cours des deux décennies écoulées, les réseaux culturels ont fait la preuve de leur aptitude à être l'un des mécanismes les plus importants pour ce qui est de contribuer au développement culturel, à l'affirmation d'une identité culturelle, à la communication des diversités culturelles et à la promotion de la coopération culturelle. Les principales caractéristiques des réseaux culturels sont l'ouverture, la transparence, les modes horizontaux de coordination/gestion et la flexibilité. Les réseaux s'emploient à résoudre les problèmes concrets rencontrés par leurs membres, ils rassemblent autour de la recherche commune d'un intérêt particulier, dans le cadre de projets communs et de circuits de communication efficaces. En raison de ces caractéristiques, qui vont dans le même sens que les *Principes directeurs* de l'article 2 de la Convention (*Principe d'accès équitable* et *principe d'ouverture et d'équilibre*), les réseaux culturels ont acquis une position accessible et applicable à tous. Leur rôle dans l'échange, l'analyse et la diffusion de l'information relative à tous les aspects de la culture, aux domaines d'expression culturelle et aux différents secteurs culturels est devenu capital.

## Les 20 ans du Réseau Culturelink et l'article 19

Conscients de l'importance des réseaux culturels et de la nécessité de faciliter la coopération culturelle, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe ont créé Culturelink, ou Réseau des réseaux de recherche et de coopération en matière de développement culturel, comme suite à la Recommandation adoptée en 1989, à Paris, par la Consultation internationale des représentants des réseaux régionaux et sous-régionaux de recherche et de coopération en matière de

<sup>1</sup> Voir UNESCO, Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Note d'information à l'intention des organismes nationaux de financement des arts, par Danielle Cliche, FICAAC, août 2009.

développement culturel<sup>2</sup>. L'UNESCO a proposé que l'Institut pour les relations internationales (IMO) de Zagreb (Croatie) assume le rôle de point focal du Réseau. Au départ, celui-ci a bénéficié d'un soutien dans le cadre des activités de l'UNESCO relevant de la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997). Les membres de l'équipe Culturelink (le groupe opérationnel qui coordonne le réseau) étaient, et sont toujours, des membres du personnel du Département de la culture et de la communication de l'IMO.

Pour créer ce réseau, il fallait d'abord élaborer la méthode qui guiderait son fonctionnement et servirait de base à ses activités. Seize années avant la Convention, Culturelink a commencé à fonctionner, selon un ensemble de buts, d'objectifs et d'activités qui demeurent universels, vont dans le même sens que les objectifs inscrits dans l'article premier de la Convention et correspondent à l'intitulé et à la teneur des paragraphes de l'article 19, à savoir :

- renforcer et promouvoir l'échange constant d'informations et la communication entre les membres du Réseau, notamment d'informations sur leurs travaux et autres activités ;
- collecter, analyser et diffuser l'information sur le développement culturel, les politiques culturelles et les évolutions dans les pays membres du Réseau ;
- encourager les projets de recherche conjoints et autres activités propres à améliorer la circulation de l'information entre pays développés et pays en développement.

Pour atteindre les objectifs proposés, le Réseau a dû se doter de divers circuits de communication et collections documentaires. Ce travail a été accompli dans le cadre d'activités régulières consistant, par exemple, à :

- lancer des projets internationaux de recherche sur le développement culturel et les politiques culturelles ;
- créer une série de publications Culturelink ;
- mettre en place un centre de ressources et une banque de données sur le développement culturel.

### **Culturelink et ses approches opérationnelles de l'article 19- L'article 19 en action**

*L'UNESCO facilite, grâce aux mécanismes existant au sein du Secrétariat, la collecte, l'analyse et la diffusion de toutes les informations, statistiques et meilleures pratiques en la matière (paragraphe 2 de l'article 19).*

Depuis 20 ans, le Réseau Culturelink sert essentiellement de plate-forme pour la collecte, l'analyse, l'échange et la diffusion de toutes les informations et connaissances pertinentes issues des travaux de recherche dans les domaines du développement culturel, des politiques culturelles et de la coopération culturelle internationale.

#### *Culturelink : les circuits de collecte et d'analyse de l'information*

Les principaux sujets de recherche des projets de Culturelink étaient axés sur le nouveau contexte de la culture dans une société en réseau, notamment sur des questions présentes dans l'article 4 de la Convention telles que *l'identité culturelle, la diversité culturelle, les politiques culturelles, l'interculturalité*, la culture numérique et *les industries culturelles*, ainsi que les transitions en matière de culture et de médias dans le contexte du changement démocratique et des processus de mondialisation.

---

<sup>2</sup> CC/CSP/CP/89.

L'un des principaux grands projets de recherche entrepris par Culturelink à ses tous débuts, en 1991 et 1992, portait sur l'état actuel et les tendances de la politique et de la vie culturelles dans les États membres de l'UNESCO et couvrait toutes les régions du monde (Europe, États arabes, Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes et Asie et Pacifique). Il s'agissait en l'occurrence du premier travail de recherche systématique sur les politiques culturelles dans le monde et d'un projet qui dessinait de nouvelles modalités de renforcement des capacités et d'échange d'expériences entre les membres de l'équipe du Réseau et ceux des organisations coopérantes. Cette recherche a réuni des experts de la politique culturelle de tous les pays, pratique qui a été maintenue pour tous les projets et autres activités de recherche ultérieurs de Culturelink et qui peut servir de pratique exemplaire au regard du paragraphe 4 de l'article 19. Ce projet a permis de manière générale de mieux comprendre les changements survenant dans le domaine des politiques culturelles au plan international (décentralisation de la prise des décisions, développement intensif des activités culturelles, coordination des activités culturelles, initiatives du secteur privé et de la société civile et coopération régionale) et de proposer de nouvelles approches des politiques culturelles.

Les projets de recherche ultérieurs menés par Culturelink étaient notamment des projets culturels mondiaux et interrégionaux qui ont beaucoup aidé à acquérir une meilleure compréhension et de nouvelles connaissances sur des sujets tels que les processus de transition culturelle et le développement de la culture numérique. Depuis cinq ans, les activités de recherche sont surtout centrées sur les industries culturelles, les TIC et la culture numérique, le tourisme culturel et le développement culturel local. Les projets de recherche de Culturelink ont constitué des occasions de rassembler des informations sur un sujet précis émanant de tous les continents, de les analyser avec des partenaires de recherche et de les diffuser dans le monde entier sous la forme de nouvelles connaissances, mettant ainsi à exécution les activités énoncées dans le paragraphe (c) de l'article 9.

Les conclusions des projets régionaux, interrégionaux et internationaux de recherche de Culturelink sont continuellement annoncées dans un bulletin électronique mensuel et décrites dans les publications de Culturelink, qui sont mises gratuitement à disposition en ligne au format PDF et consultées des milliers de fois par mois. Par ailleurs, les résultats de ces travaux de recherche sont largement présentés et vérifiés lors de conférences et séminaires organisés par le Réseau.

#### *Culturelink : les circuits de diffusion de l'information*

##### Les publications Culturelink

Depuis sa création, le Réseau prépare et fait régulièrement paraître les publications Culturelink. De 1990 à 2004, 44 numéros de *Culturelink Review* ont été publiés, ainsi que 12 numéros de *Culturelink Special Issues*. Chacun de ces numéros spéciaux était consacré à un sujet précis relevant du développement culturel. Les numéros ordinaires contiennent tous une série d'informations sur divers secteurs culturels, complétée par un dossier consacré à l'analyse d'un sujet particulier (l'expression artistique dans le monde de l'entreprise, 2004 ; Conférence globale d'Opatija : pourquoi la diversité culturelle est importante ?, 2003 ; etc.).

À la suite de *Culturelink Review*, le Réseau a commencé en 2004 à publier son bulletin électronique *C-News*, dont l'objet est de communiquer régulièrement à ses membres des informations à jour sur les travaux de recherche, les réseaux, les réunions internationales, les publications et la documentation. Au cours de cette période, 45 numéros ont été publiés et le bulletin est actuellement distribué à plus de 1 500 membres et abonnés de toutes les régions du monde, contre 800 seulement lors de son lancement en 2004.

Aujourd'hui, *C-News* constitue l'épine dorsale du système de communication du Réseau, qui permet aux membres de débattre des problèmes concernant le développement culturel et les politiques culturelles et d'obtenir des renseignements sur les projets de coopération culturelle et sur les travaux de recherche, conférences et autres activités d'ordre international. La *Culturelink*

*Joint Publications Series*, qui publie des études et les actes de conférences organisées par le Réseau, a été inaugurée en 1997 et a publié depuis 13 numéros dont les sujets vont des industries culturelles et des cités créatives à la culture numérique et la dynamique de la communication, la diversité culturelle et le développement durable, les transformations culturelles en Europe du Sud-Est, le tourisme culturel, etc.<sup>3</sup>

La sélection et l'élaboration des sujets examinés dans les publications Culturelink dénotent une volonté de relever les nouveaux défis dans le domaine de la culture, en engageant le débat à leur sujet et en contribuant à la recherche scientifique sur les phénomènes culturels. Ces publications, qui ont été distribuées dans tous les pays du monde au cours des deux dernières décennies, contiennent des articles et des contributions de nombreux auteurs et chercheurs de renom. Les articles qui paraissent dans les publications Culturelink sont régulièrement cités et référencés dans les publications internationales pertinentes.

Treize livres de la série des rapports d'experts et résultats de recherches sur des sujets précis qui avaient été publiés sur papier tout au long de ces années ont été convertis en publications électroniques au format PDF intégralement disponibles en ligne gratuitement. Ces publications sont téléchargées en moyenne 10 000 fois par mois.

#### Conférences et séminaires Culturelink

Les conférences et séminaires internationaux ont constitué des forums importants pour la présentation et l'échange d'opinions et d'informations entre membres du Réseau et ont apporté un appui significatif à ses projets de recherche. En organisant de telles manifestations, le Réseau a pu renforcer la communication et la coopération entre ses membres et se doter d'une plate-forme pour la production et l'échange d'informations et de nouvelles connaissances. Des sujets tels que la diversité culturelle, l'identité culturelle, *l'interculturalité*, *les politiques culturelles*, ainsi que les réseaux et la culture numérique, ont été débattus dans ce cadre<sup>4</sup>.

---

#### <sup>3</sup> **Série de publications conjointes Culturelink**

- Cultural Tourism Goes Virtual. Audience Development in Southeast European Countries (2009)
- Digital Culture: The Changing Dynamics (2008)
- The Creative City: Crossing Visions and New Realities in the Region (2007)
- Dynamics of Communication: New Ways and New Actors (2006)
- UNESCO's Convention on the Protection and the Promotion of Diversity of Cultural Expressions: Making it Work (2006)
- The Emerging Creative Industries in Southeastern Europe (2005)
- eCulture: The European Perspective - Cultural Policy, Creative Industries, Information Lag (2005)
- Cultural Transitions in Southeastern Europe (2004)
- Culture: A Driving Force for Urban Tourism - Application of Experiences to Countries in Transition (2002)
- Redefining Cultural Identities: Southeastern Europe (2001)
- Redefining Cultural Identities: The Multicultural Contexts of the Central European and Mediterranean Regions (2001)
- The Mediterranean: Cultural Identity and Intercultural Dialogue (1999)
- The Cultural Identity of Central Europe (1997).

#### <sup>4</sup> **Conférences du Réseau Culturelink (1995-2009)**

Dialogue interculturel et culture numérique, 2008.

La culture virtuelle et ses incidences sur le tourisme culturel : expériences de l'Europe du Sud-Est, 2007.

Les portails culturels : une nouvelle ère de coopération, Culture.mondo et Culturelink, 2006.

La cité créative : visions transversales et nouvelles réalités dans la région, 2006.

Deuxième Conférence mondiale Culturelink - Dynamique de la communication : nouvelles modalités et nouveaux acteurs, 2005.

La coopération culturelle dans l'Europe du Sud-Est - gérer les transitions culturelles dans l'Europe du Sud-Est : l'impact des industries créatives, 2005.

Politique de la culture et développement culturel dans l'Europe du Sud-Est : réalités et difficultés nouvelles, 2004.

Gérer les transitions culturelles : l'Europe du Sud-Est, 2004.

Quatrième Conférence annuelle du Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC), en partenariat avec le Réseau Culturelink - La diversité culturelle en marche à l'échelle planétaire : la société civile et ses regroupements, 2003.

E-Culture : la perspective européenne, CIRCLE et Culturelink, 2003.



*Par ailleurs, l'UNESCO constitue et tient à jour une banque de données concernant les différents secteurs et organismes gouvernementaux, privés et à but non lucratif, œuvrant dans le domaine des expressions culturelles (paragraphe 3 de l'article 19).*

#### Le système d'information du Réseau Culturelink

Dans le cadre de son développement organisationnel, Culturelink a dû organiser son système d'information de telle manière qu'il puisse fournir un appui efficace aux activités de mise en réseau<sup>5</sup>. Le Réseau ayant été créé avant l'apparition de l'Internet, la communication entre les membres se faisait dans les premières années par voie de courrier postal, de téléphone et de télécopie. Au cours de cette phase initiale, la constitution de la Banque de données sur le développement culturel (comportant une base de données des politiques culturelles et une base de données du développement culturel) revêtait une importance capitale compte tenu de la rareté et de la dispersion des circuits, de l'accès et de la disponibilité de l'information. Les systèmes d'information ou les banques de données dans le domaine de la culture ont donc constitué l'une des premières activités qui ont été mises en place pour assurer le suivi des évolutions en matière de politique de la culture et de développement culturel et fournir un appui analytique pertinent en matière d'information aux membres du Réseau et à la communauté culturelle au sens large. Ces premières bases de données hors ligne ont été par la suite intégrées dans le cadre du cybercentre de ressources Culturelink (Culturelink www Resource Centre).

**(a) La base de données sur les politiques culturelles<sup>6</sup>** a été conçue en tant que base de données textuelles faisant partie intégrante du projet de recherche consacrée à l'état actuel et aux tendances de la politique et de la vie culturelles dans les États membres de l'UNESCO. Elle a permis de se faire une idée plus précise des changements intervenus dans le domaine de la politique culturelle au niveau international, en élaborant une grille commune de description des politiques culturelles de tous les pays (comportant des données bibliographiques et des références sur l'orientation des politiques culturelles, les structures administratives et institutionnelles, le financement et la législation, les industries culturelles, etc.). C'était la première ressource mise en place par Culturelink, d'abord en tant que bases de données hors ligne, puis la première disponibles en ligne par l'intermédiaire du service Gopher en 1994. Des problèmes de financement ont restreint les possibilités de développement et de mise à jour de cette base de données, qui a donc cessé de fonctionner après la fin de la Décennie mondiale du développement culturel.

**(b) La base de données sur le développement culturel** a été conçue pour répondre au besoin de disposer d'un outil efficace de collecte, d'organisation et de diffusion de l'information

---

Redéfinition des identités culturelles : les industries de la culture et la convergence des technologies, 2002.

La culture, moteur du tourisme urbain - Application des expériences dans ce domaine aux pays en transition, 2001.

Redéfinition des identités culturelles : l'Europe du Sud-Est, 2001.

Redéfinition des identités culturelles : les contextes multiculturels des régions de l'Europe centrale et de la Méditerranée, 2000.

La Méditerranée : identités culturelles et perspectives de dialogue interculturel. Dubrovnik, 1997.

L'Europe des cultures : identité culturelle de l'Europe centrale, 1996.

Première Conférence mondiale Culturelink - Dynamique de la communication et du changement culturel : le rôle des réseaux, 1995.

<sup>5</sup> Afin d'aider à rassembler les connaissances nécessaires et créer ce système d'information, l'UNESCO et l'IMO ont organisé conjointement une réunion d'experts des systèmes d'information dans le domaine de la culture, qui s'est tenue en septembre 1990 à Zagreb et a réuni des experts venus de sept pays d'Afrique, d'Europe et d'Amérique du Nord (UNESCO, CLT-91/WS-2).

<sup>6</sup> La base de données Culturelink sur les politiques culturelles a fourni un cadre conceptuel et une source d'enseignements pour l'instauration des meilleures pratiques actuelles en matière de bases de données sur les politiques culturelles, notamment le Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe créé et géré par le Conseil de l'Europe et l'Institut de recherche ERICArts. Parmi les autres bons exemples de bases de données qui contribuent à l'échange d'informations dans le domaine des politiques culturelles, on peut citer ConnectCP, réseau mis en place par la Fédération internationale de conseils des arts et agences culturelles (FICAAC). Alors que le Compendium offre un système d'information et de suivi fondé sur le Web et actualisé en permanence sur les politiques culturelles nationales en Europe, ConnectCP est une base de données sur les experts de la politique culturelle de toutes les régions du monde.

relative aux organisations culturelles de toutes les régions du monde. Elle permettait la recherche multicritères et facilitait l'impression des données choisies en vue de leur publication sous forme de *Répertoire des institutions culturelles*. Il s'agissait au départ d'une base de données locale gérée et actualisée par l'équipe Culturelink mais, devant l'accroissement continu du volume de l'information entrant dans le Réseau, elle est devenue de plus en plus difficile à tenir à jour. La version en ligne a donc été mise au point et rendue accessible sur les pages Web de Culturelink. L'élaboration de cette version en ligne de la base de données a permis l'accès direct des utilisateurs à cette information et son utilisation. La création de cette base de données était également antérieure à l'Internet et, de ce fait, elle couvrait au départ un large éventail d'organisations culturelles de toutes les régions du monde. Comme dans l'intervalle, le WWW a permis d'accéder à une information abondante sur les organisations culturelles à l'échelle mondiale, il n'était plus nécessaire de conserver autant de profils dans la base de données. Il a donc été décidé que cette dernière demeurerait centrée sur les membres du Réseau Culturelink.

**(c) Le cybercentre de ressources Culturelink (Culturelink WWW Resource Centre) -**

L'un des objectifs du Réseau Culturelink était de mettre en place un système d'information à l'échelle mondiale pour l'étude du développement culturel et de la coopération dans ce domaine qui non seulement fournirait des informations et permettrait d'utiliser des bases de données en ligne<sup>7</sup> mais permettrait aussi une participation interactive. L'accent qui était principalement mis sur l'aide à la recherche de référents (contacts et coordonnées) dans les premières années a été remplacé par des sources d'information plus analytiques axées sur le suivi des évolutions en matière de culture, de développement culturel, de diversité culturelle, etc. Alors que dans la phase initiale, ce sont des bases de données autonomes qui ont été mises en place, les nouvelles possibilités créées par l'Internet ont permis de restructurer le système d'appui au Réseau pour en faire un centre de ressources en ligne regroupant différentes sources d'information en une plateforme unique.

Culturelink a créé son site Web, qui offre des services complets d'information et de bases de données en ligne, en 1996. Depuis, ce système d'information continue de se développer et d'offrir un accès à sa base de données des membres et partenaires de Culturelink (Culturelink Members and Partners Database)<sup>8</sup>, aux résultats des projets de recherche conjoints, aux actes des conférences et séminaires qu'il organise, aux nouvelles pertinentes des réseaux et des membres, à une liste chronologique des manifestations internationales annoncées (réunions, conférences, tables rondes et stages), à des présentations de publications récentes et à des liens vers une sélection de près de 400 cyber-ressources culturelles.

À l'heure actuelle, le service d'information en ligne de Culturelink comprend les principaux éléments suivants qui peuvent s'appliquer à l'ensemble des cinq paragraphes de l'article 19 :

- nouvelles et annonces de manifestations internationales, appels et dates limites ;
- projets de recherche (régionaux, interrégionaux et internationaux) ;
- conférences, séminaires et cours internationaux Culturelink sur des questions de culture et de communication ;
- bases de données en ligne des membres du Réseau Culturelink ;

<sup>7</sup> Certaines des bases de données qui étaient disponibles en ligne sur le site Web Culturelink (la base de données sur les politiques culturelles par exemple) ont été archivées mais demeurent accessibles en tant qu'archives.

<sup>8</sup> La base de données des membres et partenaires de Culturelink permet d'effectuer des recherches interactives donnant un accès rapide à une information à jour sur les réseaux internationaux, les institutions culturelles et scientifiques, les centres culturels, les organisations internationales, les fondations et les professionnels. Elle est régulièrement actualisée et est consultée près de 500 fois par mois par des chercheurs, des décideurs, des administrateurs et autres travailleurs du secteur de la culture, ainsi que par des artistes et des étudiants, à la recherche de coordonnées utiles.

- bibliothèque électronique Culturelink (C-News, C-Books<sup>9</sup>).

Tous les contenus électroniques sont le produit d'activités menées dans le cadre de projets Culturelink et répondent aux nouvelles évolutions et mutations mondiales dans le domaine de la culture.

Par le développement constant des contenus au cours de la période plus récente (2003-2009), la production du Centre de ressources est passée de 450 à plus de 1 200 pages Web statiques. Le site Web du Réseau compte actuellement en moyenne plus de 130 000 pages visitées par près de 26 000 visiteurs chaque mois<sup>10</sup>, et le moteur de recherche est utilisé pour près de 2 500 requêtes par mois. Au cours de la période d'examen, le site a été visité par des utilisateurs de plus de 170 pays, soit un transfert de données atteignant 10 GO par mois<sup>11</sup>.

#### *Renforcement des capacités et constitution de réseaux*

*En vue de faciliter la collecte des données, l'UNESCO accorde une attention particulière au renforcement des capacités et de l'expertise des Parties qui formulent la demande d'une assistance en la matière (paragraphe 4 de l'article 19).*

Culturelink a adopté une approche systématique du renforcement des capacités et des compétences en menant à bien des projets de recherche et en organisant des conférences, des séminaires, des tables rondes et des ateliers. Les activités de Culturelink, de par leur nature même, incluent le renforcement des capacités et des compétences, ce qui ressort clairement aussi de la composition quantitative et qualitative du Réseau. Le caractère interdisciplinaire des principaux pôles d'intérêt du Réseau constitue son plus grand atout en matière de renforcement des capacités mais est aussi source de difficultés dans son fonctionnement.

La diversité des membres<sup>12</sup> de Culturelink, du point de vue de leur origine géographique et de la portée de leur action (la communauté mondiale de la culture comprend des institutions scientifiques et culturelles, des organisations gouvernementales et indépendantes, des initiatives non gouvernementales, des professionnels et praticiens de la culture indépendants, des artistes, des organisations à but non lucratif publiques et privées, etc.), de leur domaine d'intervention (diversité culturelle, politiques et interventions culturelles, industries de la culture, interculturalité, etc.) et de leurs activités (collecte de données, diffusion de l'information, renforcement des capacités, édition, création de chemins de la connaissance, organisation de séminaires, conférences et stages de formation, services consultatifs, etc.), crée de réelles possibilités de renforcement transsectoriel des capacités, ce qui suppose que les projets soient exécutés dans le cadre d'une communication mutuelle et d'un libre partage de l'information et que leurs résultats fassent apparaître des normes socialement pertinentes et valides.

Culturelink a toujours orienté son action vers la constitution de réseaux transcontinentaux reliant diverses institutions culturelles (musées, bibliothèques, musique, théâtre et nombre d'autres organisations artistiques) ainsi que des centres culturels, des universités, des ministères de la culture, des organisations non gouvernementales, des artistes et d'autres professionnels de la culture. Le Réseau a aidé au renforcement des capacités au sein des réseaux culturels en

<sup>9</sup> Les C-Books sont des ouvrages de la série de publications conjointes Culturelink disponibles pour le téléchargement en ligne sur le site Web du Réseau (<http://www.culturelink.org/publics/joint/index.html>)

<sup>10</sup> En raison de sa longue présence continue sur le Web, le site Culturelink atteint des niveaux de classement exceptionnellement élevés dans les résultats de moteurs de recherche tels que Google et Yahoo!, se situant parmi les 10 premiers sur des centaines de milliers de résultats pour des expressions générales telles que « transitions culturelles » ou « politique culturelle ».

<sup>11</sup> Par le biais du bulletin et sur le site Web, en moyenne pour la période 2003-2009, 30 activités de membres et plus de 70 autres nouvelles des réseaux, 35 nouvelles publications et bien plus de 100 conférences et séminaires scientifiques sont annoncés et présentés chaque année.

<sup>12</sup> Au cours des 20 dernières années, la communauté des membres du Réseau Culturelink est passée de 25 à plus de 1 500 membres, originaires de 105 pays de toutes les régions du monde, dont un large éventail de membres qui ont participé aux activités du Réseau.

instaurant des liens entre des réseaux internationaux existants sur tous les continents et en aidant au développement de nouveaux réseaux. À titre d'exemple, en novembre 1997, le Centre régional Asie-Pacifique du Réseau Culturelink (APRCCN) a été créé en tant que partie intégrante de Culturelink. Il s'agit en l'occurrence d'une initiative de la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO, qui a offert d'accueillir le siège de ce centre régional. En 2002, Culturelink a aussi approuvé la création de l'Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA), situé au Mozambique et accessible en ligne sur le serveur Web de Culturelink. Cet important travail de projection vers l'extérieur et d'instauration de solides partenariats en Asie et en Afrique a contribué à l'émergence de plates-formes régionales indépendantes de renforcement des capacités et des compétences. L'OCPA était la première organisation de ce type en Afrique et a lancé de nombreux projets concernant l'élaboration des politiques culturelles dans les pays africains. Par ailleurs, Culturelink a aidé à la création du Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC) au Canada et est représenté au conseil d'administration d'organisations culturelles de premier plan telles que l'Observatoire des politiques culturelles, l'Observatoire régional pour le financement de la culture en Europe centrale et orientale, Culture.mondo, LabforCulture, etc.

### **Principales difficultés au maintien et au développement d'activités de réseau productives**

Le bilan du Réseau sur les 20 dernières années signifie certes que celui-ci fonctionne bien mais Culturelink n'en a pas moins rencontré de nombreuses difficultés dans l'accomplissement de sa mission. Le rythme rapide des mutations contemporaines a des répercussions sur l'environnement opérationnel et la situation du Réseau. Culturelink évolue en permanence et s'adapte à ces nouvelles situations, et s'emploie activement à trouver des modes de fonctionnement viables.

#### *De l'imagination de l'information à la gestion de l'information*

Culturelink est un réseau d'avant-garde s'agissant des formes et systèmes innovants de communication et de coopération culturelles par la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information et des nouvelles connaissances. Ce faisant, il a dû résoudre toute une série de questions, dont l'une des plus importantes avait trait à la définition du cadre conceptuel, des priorités opérationnelles et du positionnement du Réseau dans la sphère culturelle mondiale.

La principale caractéristique de Culturelink réside dans l'hétérogénéité de ses membres et le large éventail des sujets dont il traite. Son hétérogénéité est manifeste à bien des égards : il compte parmi ses membres des administrateurs du secteur public, des décideurs, des organismes privés, non gouvernementaux ou à but non lucratif, des chercheurs, des artistes, divers praticiens et militants de la culture, intervenant dans divers domaines culturels dans différents pays, régions et continents. Leurs besoins et leurs attentes sont également divers. Le Réseau a été confronté à ce défi dès le départ. L'importance concrète de Culturelink tient au fait qu'il a entretenu et développé un processus de dialogue et d'échange interculturels qui met en relief les spécificités et les diversités inhérentes à l'hétérogénéité de ses membres et renforce donc la compréhension et le respect de la diversité des cultures.

La gestion de l'information a été l'une des principales difficultés rencontrées par Culturelink. Elle implique la collecte, l'organisation et l'actualisation régulière de collections électroniques (bases de données autonomes ou portail sur le Web). Pour concevoir le circuit de l'information, il a fallu poser la question de savoir quel doit être le volume de l'information disponible sur le réseau, quelle serait la fréquence de renouvellement de l'information, quel doit être le pourcentage de contenus originaux et de contenus provenant d'autres sources sur le Web, qui sont les fournisseurs d'informations et de quelle information les membres ont besoin.

Une autre difficulté a trait au changement de taille du Réseau et aux modalités viables d'échange et de diffusion de l'information entre les membres. Ces derniers, qui étaient 25 au départ, sont à présent au nombre de 1 500. Il était certes facile au début d'établir un courant « personnel » d'information entre 25 membres mais l'augmentation de ce nombre a obligé à mettre au point des voies de communication plus efficaces. L'apparition de nouvelles technologies a accéléré le

rythme de production de l'information et accru sa vitesse de diffusion. Il n'était plus possible de maintenir la périodicité antérieure des activités de publication. Cette difficulté a été partiellement surmontée avec la mise en place du Culturelink WWW Resource Centre et la conversion au format électronique des publications régulières. Il en est résulté une extension du rayonnement du Réseau et une augmentation du nombre de ses liens avec les utilisateurs. L'information rassemblée et distribuée par le Réseau provient d'un large éventail de sources culturelles et est diffusée auprès d'un cercle encore plus large de membres et d'utilisateurs. Autant cette diversité des membres constitue un atout pour le Réseau, autant elle est aussi source de difficultés résultant du fossé informationnel et des inégalités d'accès au Web entre ces mêmes membres. Culturelink doit donc constamment tenir compte des réalités des TIC et des différences entre, par exemple, l'Afrique et l'Amérique.

Ainsi, l'une des difficultés rencontrées était liée à la volonté de réorganiser le Réseau et de créer des réseaux régionaux. Il était prévu initialement de créer des centres régionaux en Amérique latine, en Afrique, dans les États arabes et en Asie mais le seul qui a vu le jour est celui de l'Asie (APRCCN). Le retard pris dans la création des centres régionaux demeure l'un des principaux défis qui se posent à Culturelink et montre qu'une telle entreprise nécessite le soutien des membres de la région considérée, ainsi qu'une aide financière des autorités régionales.

Cela étant, la principale difficulté sur laquelle le Réseau Culturelink a constamment buté tout au long de ces 20 années réside dans la nécessité de concilier la continuité des activités, l'investissement et le financement.

#### *Investissement et financement*

Les 20 années d'existence de Culturelink ont été caractérisées par des investissements et des financements à court terme fondés sur des projets. Le Réseau doit mobiliser des fonds séparément pour chaque projet, les activités ordinaires étant financées par l'Institut pour les relations internationales (IMO) qui prend en charge les frais généraux et les dépenses de matériel ainsi que les coûts salariaux. Comme on l'a vu plus haut, c'est cet institut qui est le point focal pour Culturelink et ce dernier est donc coordonné depuis l'IMO par les membres de l'équipe chargée du Réseau, qui sont des employés de cet établissement. Il en résulte que le budget de Culturelink ne comprend ni les salaires, ni le loyer, ni les frais généraux, mais inclut en revanche toutes les dépenses des projets, l'IMO n'intervenant pas dans le financement direct de ces dépenses. Par ailleurs, Culturelink verse à l'IMO, au titre de l'appui fourni par ce dernier, des subventions correspondant à 20 % des budgets de tous les projets. Outre cette contribution financière, l'Institut pour les relations internationales recueille tous les avantages découlant de son statut de siège d'un réseau mondial qui mène des activités de portée internationale et interculturelle. Ce partenariat entre l'IMO et Culturelink est l'une des principales raisons qui expliquent la continuité du Réseau et sa durabilité.

Au tout début, les activités du Réseau étaient cofinancées par les fondateurs (UNESCO et Conseil de l'Europe) et cet arrangement a duré une dizaine d'années (en particulier dans le cadre du Programme de participation de l'UNESCO). Ce financement a ensuite cessé et le Réseau reçoit depuis, de la part d'organismes gouvernementaux croates<sup>13</sup> et d'autorités municipales<sup>14</sup>, un financement annuel fondé sur les projets qui couvre jusqu'à 50 % des dépenses annuelles de ces derniers. Il convient de noter que le Réseau Culturelink est basé dans un pays européen non membre de l'UE, ce qui limite les possibilités de financement par cette source. En outre, la Croatie était en conflit au début des années 1990, ce qui réduisait les possibilités de financement par des organismes nationaux et locaux. Au cours de cette période, de nombreuses fondations privées ont soutenu les activités de Culturelink<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Ministère de la culture, Ministère de la science, de l'éducation et des sports et Ministère des affaires étrangères.

<sup>14</sup> Ville de Zagreb, ville de Rijeka et ville de Dubrovnik.

<sup>15</sup> Fondation européenne de la culture, Pro Helvetia, Kulturkontakt (Autriche), Fondation du Japon, Soros Open Society (Croatie), etc.

Une partie des recettes de Culturelink provient des cotisations des membres<sup>16</sup> et des ventes de livres mais ces sommes ne représentent que 2 % du budget total annuel.

Le principe clé en matière d'investissement du Réseau est resté le même tout au long de ces 20 années, c'est-à-dire des activités conformes à celles prévues dans la Convention et aux priorités définies dans l'article 19 : échanger, analyser et diffuser l'information et favoriser la communication et la collecte de données entre différents secteurs de manière à concrétiser davantage le renforcement des capacités et des compétences. Bien qu'ayant été créé 15 ans avant l'adoption de la Convention, Culturelink a identifié et intégré les principes clés de la communication interculturelle et de la mise en réseau des diversités et expressions culturelles. En investissant dans l'échange et la diffusion de l'information, le Réseau a assuré la communication interculturelle sur les problèmes auxquels toutes les cultures doivent faire face. Les 20 années de mise en œuvre de cette approche ont prouvé que les réseaux culturels peuvent être mis en pratique dans toutes les régions du monde, indépendamment de leur niveau de développement et des déséquilibres de l'échange international.

Au cours de sa première décennie d'existence, Culturelink a surtout investi dans la publication de *Culturelink Review*, la création et le perfectionnement de bases de données et l'organisation de conférences, de séminaires et ateliers. La *Culturelink Review*, publication trimestrielle de 120 pages qui était distribuée par voie postale à plus de 1000 adresses dans le monde entier, représentait 70% du budget annuel. Depuis que la *Culturelink Review* a été remplacée par C-News (l'édition papier a été remplacée par l'édition électronique<sup>17</sup>), ces 70% ont été réaffectés à l'édition des Séries de Publications conjointes Culturelink ainsi qu'aux conférences annuelles. Les 30% du budget restant sont affectés au développement du cybercentre de ressources Culturelink (Culturelink WWW Resource Centre).

Bien que les réseaux culturels aient démontré leur rentabilité dans le domaine de l'échange, l'analyse et la diffusion de l'information, ils ont encore besoin de soutiens appropriés. Alors que les réseaux n'ont pas de limites dans leur tâche de facilitation de l'échange de la collecte, de l'échange et de la diffusion de l'information, les fonds disponibles leur imposent régulièrement des limites et des cadres thématiques qu'ils doivent respecter pour obtenir le soutien financier nécessaire. Il conviendrait d'améliorer l'attitude générale à l'égard des réseaux culturels et de faire davantage reconnaître leurs capacités et aptitudes en ce qui concerne la mise en œuvre de l'article 19.

## **20 années consacrées à l'échange, l'analyse et la diffusion de l'information – les enseignements de l'expérience Culturelink**

Le bilan de l'action de Culturelink démontre clairement que les réseaux culturels peuvent constituer des mécanismes efficaces pour la mise en œuvre de l'article 19. Les principaux objectifs des réseaux culturels correspondent aux *Objectifs et aux Principes directeurs de la Convention (protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles, encourager le dialogue entre les cultures, stimuler l'interculturalité, réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, ainsi que les principes d'accès équitable, d'ouverture et d'équilibre, et de solidarité et de coopération internationales)*.

Ces deux dernières décennies ont été caractérisées par un développement intensif des réseaux culturels et la plupart des activités qui ont défini cette période donnent à penser que les enjeux fondamentaux de l'article 19 sont déjà traités par les réseaux culturels existants. Il existe donc déjà une capacité non négligeable de soutien à la mise en œuvre de l'article 19 avec le nombre actuel

---

<sup>16</sup> Le montant de la cotisation est indiqué sur le formulaire de demande d'adhésion et d'abonnement disponible en ligne à l'adresse <http://www.culturelink.hr/network/form.html>

<sup>17</sup> Le Réseau Culturelink a commencé la publication de son bulletin électronique relativement tard en comparaison avec les autres réseaux et portails culturels. Cela résulte du fait qu'environ 40% des membres de Culturelink sont originaires de pays en développement, il était donc nécessaire de s'assurer de leur accès aux services en ligne avant que Culturelink puisse procéder à une conversion complète.

de réseaux culturels. Les États parties devraient envisager d'apporter un soutien accru aux réseaux culturels qui ont déjà acquis une expérience de la promotion de l'échange, de l'analyse et de la diffusion de l'information qui correspond à leurs réalités culturelles respectives et mènent une action de communication et de coopération interculturelles.

L'on sait maintenant d'expérience que les réseaux culturels constituent l'un des mécanismes les plus importants pour ce qui est de contribuer au développement culturel, à la communication culturelle, à l'affirmation des identités culturelles et à la promotion des diversités culturelles. Leurs activités peuvent être considérées comme les produits d'une action résolue et soutenue d'échange, de collecte et de diffusion de l'information. Différentes approches analytiques et rationnelles du développement culturel et des politiques culturelles ont été introduites par ce biais. L'échange auquel les activités de réseaux donnent lieu débouche sur un certain nombre de contacts et de coopérations interculturels qui ont contribué à améliorer la communication et l'affirmation d'identités culturelles diverses ainsi que la collecte de l'information et la diffusion de ces diversités. Le fait que ces réseaux peuvent avoir un champ d'intervention très vaste n'est pas sans créer des difficultés sur le plan des systèmes d'information dont ils ont besoin.

Les méthodes de collecte et de diffusion de l'information du Réseau Culturelink, s'agissant en particulier de la collecte des données sur les politiques culturelles, peuvent servir de référence pour déterminer si les membres d'un réseau agissent conformément aux normes requises par la Convention et comment ils opèrent sur le plan des politiques culturelles, des pratiques culturelles, de la collecte de données relatives à leurs pratiques, des méthodes qu'ils appliquent pour l'analyse des données et de la diffusion de leurs constatations.

L'expérience Culturelink met en lumière la nécessité d'une communication constante entre les représentants de tous les secteurs de la culture - institutions culturelles, particuliers, organisations non gouvernementales et secteur privé - qui sont appelés à participer activement à la collecte, à l'échange et à la diffusion des données pertinentes par le biais des réseaux. Ces pratiques contribuent à la libre circulation de l'information et alimentent un débat critique qui peut améliorer les activités des réseaux culturels en rapport avec les principes de la Convention.

Les réseaux culturels peuvent être utiles en tant qu'indicateurs des changements et/ou contradictions des politiques et pratiques culturelles. Ils peuvent à ce titre être utiles pour la mise en œuvre de l'article 19 en fournissant aux États parties des informations sur les approches relatives à leurs politiques, sur les critères de financement et sur les principes de la protection et de la promotion des expressions culturelles, et en faisant ressortir les besoins réels et les méthodes de préservation, d'entretien et de soutien des expressions culturelles dans toute leur diversité.